

## **POLITIQUE DE PROTECTION ET DE GESTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Dans le cadre de sa relation avec le Client, THÉMIS BANQUE est conduite à recueillir des données à caractère personnel le concernant et à les utiliser dans différents traitements automatisés. Cette collecte des données personnelles vise une amélioration continue des offres de services proposés et adaptés aux besoins de chaque Client. Conformément au principe du secret bancaire, le responsable du traitement des données à caractère personnel, en l'occurrence, THÉMIS BANQUE, veille assurément à la protection et à la confidentialité des informations transmises par le Client.

Une donnée à caractère personnel (ci-après « données personnelles ») désigne toute information susceptible de se rapporter à une personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement, tels un nom, un numéro d'identification ou encore un élément propre à l'identité du Client.

### **A) LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES RENFORCEE AU SEIN DE L'UNION EUROPEENNE**

La mise en œuvre de traitements automatisés de données personnelles est régie notamment par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ci-après désigné « RGPD ».

Le RGPD impose au responsable d'un traitement (THÉMIS BANQUE) de fournir à la personne concernée un certain nombre d'informations. L'ensemble de ces informations figure dans la présente Politique. Cette Politique concerne toute personne physique en lien avec THÉMIS BANQUE en qualité de Client, prospect, mandataire, caution, titulaire d'une carte bancaire émise par THÉMIS BANQUE, représentant légal ou bénéficiaire effectif d'une personne morale.

### **B) LA GARANTIE D'UNE INFORMATION CLAIRE ET TRANSPARENTE**

THÉMIS BANQUE s'engage à garantir à ses Clients une information claire et régulière dans le cadre de l'utilisation de leurs données personnelles par des moyens de communication adaptés. Pour ce faire, THÉMIS BANQUE communique à l'ensemble de ses clients les conditions d'utilisation et les finalités d'utilisation de leurs données personnelles, leur accord étant recueilli conformément aux conditions posées par la loi.

THÉMIS BANQUE s'engage également à mettre à jour de manière régulière les données personnelles de ses clients et leur garantit une facilité d'accès. En outre, toute information erronée peut être modifiée.

### **C) LA GARANTIE DU RESPECT DE LA VIE PRIVEE**

Pour THÉMIS BANQUE, chaque donnée personnelle est précieuse. Ainsi, THÉMIS BANQUE s'engage à faire des données qu'elle collecte une utilisation éthique et responsable en ne collectant que des données personnelles nécessaires à l'exercice de ses activités.

### **D) LA GARANTIE DE LA SECURITE**

THÉMIS BANQUE s'engage à assurer la sécurité et la protection des données personnelles de ses clients,

d'abord contre les tentatives d'utilisation ou de divulgation non autorisées, ensuite contre toute tentative d'utilisation ou de divulgation non conforme à ses engagements.

THÉMIS BANQUE affirme donc son engagement d'être un acteur protecteur et responsable dans le traitement des données personnelles de ses Clients.

**E) IDENTITE ET COORDONNES DU RESPONSABLE DES TRAITEMENTS :**

Le responsable du traitement est la THÉMIS BANQUE, 20 rue Treilhard, 75008 PARIS.

Le représentants du Responsable de Traitement est :  
Service Conformité  
THÉMIS BANQUE,  
20 rue Treilhard,  
75008 Paris.

**F) FINALITE DES TRAITEMENTS MIS EN ŒUVRE :**

La finalité d'un traitement correspond à l'objectif poursuivi, c'est à dire le besoin auquel il répond pour le responsable du traitement. THÉMIS BANQUE collecte et traite les données personnelles qui lui sont strictement nécessaires dans le cadre de ses activités afin de proposer à ses clients des services et produits de qualité parfaitement adaptés à leurs besoins.

Les données personnelles font l'objet de traitements informatisés pour les finalités et dans les conditions précisées ci-dessous :

- 1) Avant l'entrée en relation avec THÉMIS BANQUE :
  - Proposition d'offres d'autres produits et services.
- 2) Les informations recueillies lors de l'entrée en relation permettent à THÉMIS BANQUE:
  - de répondre à ses obligations réglementaires en ce qui concerne l'identification des clients notamment dans le cadre de la lutte contre la fraude, le blanchiment, le financement du terrorisme et le respect de la réglementation en matière de Sanctions Internationales.
  - d'identifier le Client au sein du système informatique et de rattacher à sa personne les comptes ouverts ou à ouvrir et les produits
- 3) Après l'entrée en relation avec THÉMIS BANQUE:
  - Conseils et accompagnement dans les différentes étapes de la souscription
  - Fourniture des produits souscrits
  - Mise à jour des connaissances du client au regard des services et des produits souscrits
  - Gestion du compte bancaire : ouverture du compte, tenue du compte, gestion des retraits et des versements d'espèces, arrêts de compte, traitement des virements et prélèvements nationaux et internationaux, gestion des oppositions et rejets, décisions de paiements.
  - Mise à jour de la connaissance client.
  - Gestion des pouvoirs et signatures.
  - Offre et gestion des services de banque en ligne et d'applications mobiles : authentification des connexions, mise en œuvre des mesures appropriées pour assurer la sécurité des

transactions, envoi d'alertes et notifications, amélioration des services en ligne.

- Offre, souscription et gestion de moyens de paiement, notamment : offre et souscription des contrats, fabrication et mise à disposition des moyens de paiement, gestion des flux de paiement nationaux et internationaux, gestion des pertes et vols, gestion des obligations légales vis-à-vis du Fichier central des chèques et du Fichier national des chèques impayés tenus par la Banque de France.
- i. Pour les chèques : émission et délivrance des chéquiers, traitement des remises de chèque, paiement des chèques, gestion des oppositions et mainlevées, émission de chèque de banque,
- ii. Pour les cartes bancaires : gestion des plafonds de transactions, gestion de la sécurité des transactions, offre et gestion des assurances liées à la possession ou à l'utilisation des cartes.
- Offre, souscription et gestion de valeurs mobilières, notamment : évaluation de l'adéquation et du caractère approprié du service d'investissement fourni, gestion des règles applicables aux produits réglementés et collecte des documents justificatifs nécessaires, traitement des ordres de Bourse, traitement des opérations, tenue de compte, conservation des titres, transferts des titres, signature et exécution de mandat de gestion.
  - Offre, souscription et gestion de crédits, notamment : réalisation de simulations, octroi du crédit, gestion du remboursement du crédit, gestion des sûretés réelles et personnelles, recouvrement, cession de créances.
  - Gestion des incidents de paiement.
  - Gestion des services de banque en ligne, signature électronique, souscription du produit EBICS.
  - Gestion des délégations d'assurance du risque crédit ; les contrats sont conclus entre les clients et la compagnie d'assurance, responsable de traitement, qui en assure la gestion.
  - Gestion des opérations visant à proposer au Client les produits et services commercialisés par THÉMIS BANQUE (sous réserve du droit d'opposition du Client, ou du recueil de son consentement préalable pour les opérations réalisées par communications électroniques).
  - Traitement des réclamations.
  - Opérations de comptabilité, gestion financière.
  - Gestion de la fiscalité client, recherche des indices d'américanité (législation « FATCA »), détermination des résidences fiscales pour accomplissement des obligations déclaratives.
  - Protection de la clientèle, protection des données personnelles, prévention et gestion des abus de marchés.
  - Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, gestion des sanctions internationales, embargos et gels des avoirs.
  - Mise en œuvre d'un dispositif de lutte contre la fraude pouvant, notamment, conduire à l'inscription sur une liste des personnes auteurs d'actes qualifiés de fraude ou de tentatives de fraude externe.
  - Gestion du risque : calcul des indicateurs de risque, élaboration des modèles de risque.
  - Reporting des risques opérationnels, déclarations réglementaires.
  - Réalisation des opérations de contrôle interne.

#### **G) LICITE DES TRAITEMENTS MIS EN ŒUVRE :**

Chaque traitement de données personnelles mis en œuvre par THÉMIS BANQUE s'appuie sur une base juridique précise :

- Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale ou réglementaire à

laquelle la THÉMIS BANQUE est soumise ; c'est notamment le cas pour l'ensemble des traitements liés à lutte contre le blanchiment, et le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude, le respect des Sanctions Internationales, l'exécution et/ou le conseil en matière de services bancaires et/ou services d'investissement, les déclarations réglementaires au fichier central des chèques (FCC) ou au fichier national des chèques impayés (FNCI), la consultation du répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) dans le cadre de la loi Eckert (loi du 13 juin 2014), etc...

- Le traitement est nécessaire à la gestion et à l'exécution des contrats auxquels le Client est partie.
- Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par THÉMIS BANQUE dans le respect des droits et libertés fondamentaux de la personne concernée : ce type de traitement peut viser, la lutte contre la fraude, le pilotage et le développement de l'activité de THÉMIS BANQUE (opérations de prospection commerciale).
- Le Client a spécifiquement autorisé le traitement :  
Certains traitements qui ne répondraient pas aux 3 fondements détaillés ci-dessus pourraient être mis en œuvre ; dans une telle hypothèse le Client sera sollicité au cas par cas pour autoriser le traitement concerné au moment de la collecte de données ou au moment de la mise en œuvre dudit traitement.

Dans des cas exceptionnels, THÉMIS BANQUE pourra mettre en œuvre des traitements de données basés sur la nécessité de sauvegarder les intérêts vitaux du Client ou de ceux d'une autre personne physique.

Lorsqu'une donnée est nécessaire à la mise en œuvre d'un traitement ayant vocation à répondre à une obligation légale ou réglementaire de THÉMIS BANQUE ou pour la gestion ou l'exécution d'un contrat, en cas de refus de la part du Client de communiquer les données concernées, THÉMIS BANQUE peut être conduite à refuser la demande et/ou à résilier le contrat ou encore à mettre un terme à l'ensemble de la relation bancaire.

#### **Destinataires :**

Le Client est informé que les informations personnelles le concernant pourront être transmises aux destinataires suivants et pour les finalités suivantes :

- Les personnels chargés de la tenue des comptes et les supérieurs hiérarchiques de ces personnels ;
- les autorités administratives et judiciaires légalement habilitées, les organismes de vérification de la solvabilité ou de prévention de la fraude aux fins de vérification de l'identité du Client.
- les sous-traitants ou partenaires de THÉMIS BANQUE participant notamment à la gestion du compte bancaire et à l'offre de produits et de services bancaires ou financiers, et ce pour les seuls besoins des travaux liés à ces activités ;
- les partenaires de THÉMIS BANQUE, pour permettre au Client de bénéficier des avantages du partenariat auquel il a adhéré, le cas échéant, et ce dans le cadre exclusif des accords de partenariat ;
- les médiateurs, auxiliaires de justice et officiers ministériels dans le cadre de leurs missions de recouvrement de créances, les organismes avec lesquels THÉMIS BANQUE conclut des contrats de cession de créances détenues sur la clientèle, y compris dans la phase d'étude préalable à la conclusion de ces contrats ;
- les bénéficiaires de virements de fonds et les prestataires de services de paiement à des fins de lutte

contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme conformément aux dispositions du Règlement 2015/847 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015.

- tout destinataire qui solliciterait des données nécessaires pour identifier le Client et le contacter, notamment dans un contexte de crise sanitaire, et dès lors que cette transmission de données a pour but de sauvegarder les intérêts vitaux du Client ou ceux d'une autre personne physique et dans la limite des données strictement nécessaires à la réalisation de cette finalité.

L'ensemble des transferts de données intervient dans des conditions et sous des garanties propres à assurer la protection et la sécurité des données personnelles du Client. Ces données personnelles ne peuvent être vendues à des tiers, entretenir votre confiance étant notre priorité au quotidien.

Un transfert des données personnelles à d'autres fins que celles décrites ci-dessus ne peut intervenir qu'après accord exprès de la part du Client, celui-ci pouvant être retiré à tout moment.

#### **Transfert des données personnelles hors Union européenne :**

Les données personnelles peuvent, à l'occasion des opérations, faire l'objet d'une communication vers des sous-traitants établis dans un pays situé hors de l'Union Européenne et soumis à une législation différant de celle établie dans l'Union Européenne. Ces entités exécutent pour le compte de THÉMIS BANQUE certaines tâches matérielles et techniques indispensables à la relation bancaire, au fonctionnement du compte, des moyens de paiement, des services associés et autres finalités de traitement telles que décrites ci-dessus. Ce transfert est encadré par les mesures appropriées de sécurité et de contrôle. THÉMIS BANQUE garantit un niveau de protection élevé des données personnelles et conforme à la réglementation en vigueur lors de leurs transferts.

Dans certains cas, ces sous-traitants peuvent être situés dans des pays ne faisant pas l'objet d'une décision d'adéquation rendue par la Commission européenne ; les transferts des données vers ces sous-traitants sont encadrés par des contrats-types conformes au modèle élaborés par la Commission européenne.

#### **Transfert de fonds internationaux (dans les pays de l'Union et hors pays de l'Union) :**

Les données personnelles transmises à l'occasion de diverses opérations de paiement et notamment de transfert de fonds peuvent faire l'objet d'une communication dans un pays de l'Union européenne ou hors Union européenne (Règlement 2015/847 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015).

Ces données peuvent être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires des pays destinataires, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, de la lutte contre le financement du terrorisme ou de respect des Sanctions Internationales.

Pour ces mêmes raisons, en vertu du Règlement UE 2015/847 du 20 mai 2015, en cas de virement de fonds, certaines données à caractère personnel doivent être transmises au prestataire de services de paiement du bénéficiaire du virement situé dans un pays membre ou non de l'Union Européenne.

**Durée de conservation :**

Lorsque la personne dont les données sont collectées est partie à un contrat avec THÉMIS BANQUE, ses données personnelles sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement du service, au respect des obligations réglementaires et à la conservation de la preuve en matière contractuelle jusqu'à extinction des droits des parties ou des tiers concernés. En conséquence, sauf délais spéciaux, les données peuvent être conservées durant le délai de prescription maximum.

Les données personnelles sont supprimées à l'issue de la période de conservation. Dans le cadre de la gestion du contentieux et des réclamations, certaines données sont amenées à être archivées.

Les principales durées de conservation sont les suivantes :

- À compter du terme de la relation, les données relatives aux contrats pourront être conservées pendant une durée pouvant aller jusqu'à 10 ans (hors cas de déshérence au sens de la loi Eckert 2014-617 du 13 juin 2014 et hors contentieux), les données personnelles des personnes mandataires sur un ou plusieurs comptes de clients, seront conservées pendant une durée de 10 ans conformément aux dispositions de l'article 123-22 du code de commerce.
- En cas de succession ou de recouvrement contentieux les données seront conservées pendant 10 ans après clôture du dossier ;
- En cas de recouvrement amiable, les données seront conservées pendant 5 ans après clôture du dossier.
- En cas de déshérence au sens de la loi Eckert 2014-617 du 13 juin 2014, les données seront conservées selon les modalités prévues par la loi précitée.
- Les informations ayant un caractère comptable seront conservées pendant une durée de 10 ans.

**H) LES DROITS DES CLIENTS CONCERNANT LEURS DONNEES PERSONNELLES**

Les Clients sont informés de l'identité du responsable du traitement des finalités poursuivies, du caractère obligatoire ou facultatif des réponses à apporter, des conséquences éventuelles, à leur égard, d'un défaut de réponse, des destinataires des données, (délibération n°2005-277 du 17 novembre 2005) le cas échéant, des transferts de données à caractère personnel envisagés à destination d'un état non membre de l'Union européenne et de leurs droits d'opposition, pour des motifs légitimes, au traitement de leurs données sauf dans les cas où le traitement répond à une obligation légale, d'accès aux données les concernant et de rectification de ces données.

Conformément à la loi « informatique et libertés », les Clients peuvent exercer leur droit d'accès aux données les concernant et les faire rectifier en contactant par courrier, avec justificatif d'identité, à l'adresse suivante : THÉMIS BANQUE, SERVICE CONFORMITE, 20 rue Treilhard, 75008 Paris.

Cette information est délivrée à tout Client par la remise d'un document écrit ou par voie électronique et la mise à disposition de la présente POLITIQUE DE PROTECTION ET DE GESTION DES DONNEES PERSONNELLES DE THÉMIS BANQUE sur le site Internet de THÉMIS BANQUE.

<https://www.themisbanque.com/donnees-personnelles/>



Lorsque le traitement repose sur le consentement du Client, il peut le retirer à tout moment en contactant par courrier, avec justificatif d'identité, à l'adresse suivante : THÉMIS BANQUE, SERVICE CONFORMITE, 20 rue Treilhard, 75008 Paris.

Néanmoins, le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

Aucun frais ne sera facturé au titre des demandes des Clients dans le cadre de l'exercice des droits susvisés.

Toutefois, et conformément à la réglementation, la THÉMIS BANQUE se réserve le droit de facturer le Clients en cas de demandes manifestement infondées ou excessives notamment en raison de leur caractère répétitif.

En cas de demande manifestement infondée ou excessive, la THÉMIS BANQUE pourra refuser de donner suite aux demandes du Client.

En cas d'exercice des droits susvisés, le responsable de traitement fournira au Client des informations sur les suites de la demande qu'il a formulée, dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Au besoin ce délai pourra être prolongé de deux mois, compte-tenu de la complexité et du nombre de demandes. Le responsable du traitement informe le Collaborateur de cette prolongation et des motifs du report dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Le Client peut introduire une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy - TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.